

REUNION 13 MARS 2023

Le treize Mars deux Mille vingt-trois à 20 heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Raymond CARVILLE, Maire**.

ETAIENT PRESENTS : M. CARVILLE, M. FERRARI, M. BOURGUIGNON, Mme LE CORRE, M. MODESTE, Mme LEBAS, M. BAR, Mme GALVAN, Mme GIRON, Mme RAULT, M. LEBAS (arrivé après le vote du CA, du BP et la vente du terrain pour le cabinet médical), M. MOTIER, M. MORAND.

ABSTENTE EXCUSEE : Mme OZENNE

ABSENTE : Mme LEVEILLE

Secrétaire de séance : Astrid LE CORRE

Approbation du compte rendu

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des présents, adoptent le compte rendu de la séance du lundi 06 Février 2023.

Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le projet de pose d'un bac à graisse à la salle socioculturelle afin d'être en conformité au niveau de l'assainissement collectif, il est possible d'obtenir une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Accepte la pose d'un bac à graisse à la salle socioculturelle
- Autorise le Maire à demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

Compte administratif 2022

Lecture est faite du compte administratif 2022 qui se résume comme suit :

Recettes	1 147 551.83
Dépenses	684 440.34
Résultat de l'exercice	+ 463 111.49
Résultat de l'exercice précédent	+ 556 531.17
Résultat cumulé au 31/12/2022	+ 1 019 642.66
Résultat du budget lotissement	+ 10 208.70
	<hr/>
	1 029 851.36

Section Investissement

Recettes	494 366.27
Dépenses	575 189.94
	<hr/>

Résultat de l'exercice	- 80 823.67
Résultat de l'exercice précédent	- 310 529.32
Résultat cumulé au 31/12/2022	- 391 352.99

Besoin de financement : + 391 352.99

Le résultat est affecté comme suit :

A l'apurement (compte 1068) : 391 352.99

A l'excédent reporté : 638 498.37

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité (Monsieur le Maire étant sorti de la salle), le compte administratif 2022 et le compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.

Budget Via Ferrata

Section Fonctionnement

Recettes	10 440.00
Dépenses	11 458.00
Résultat de l'exercice	- 1 018.00
Résultat de l'exercice précédent	- 7 271.35
Résultat cumulé au 31/12/2022	- 8 289.35

Section Investissement

Recettes	11 458.00
Dépenses	17 440.00
Résultat de l'exercice	- 5 982.00
Résultat de l'exercice précédent	5 601.62
Résultat cumulé au 31/12/2022	- 380.38

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents (Monsieur le Maire étant sorti de la salle) le compte administratif 2022 et le compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.

Budget Lotissement

Section Fonctionnement

Recettes	81 496.75
Dépenses	27 027.92
Résultat de l'exercice	54 468.83

Résultat de l'exercice précédent	- 44 260.13
Résultat cumulé au 31/12/2022	<u>10 208.70</u>
<u>Section Investissement</u>	
Recettes	24 027.92
Dépenses	90 248.57
Résultat de l'exercice	<u>- 66 220.65</u>
Résultat de l'exercice précédent	66 220.65
Résultat cumulé au 31/12/2022	<u>0,00</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents (Monsieur le Maire étant sorti de la salle) le compte administratif 2022 et le compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.

Budget Station-service

Section Fonctionnement

Recettes	851 666.13
Dépenses	859 508.44
Résultat de l'exercice	<u>- 7 842.31</u>
Résultat de l'exercice précédent	0
Résultat cumulé au 31/12/2022	<u>- 7 842.31</u>

Section Investissement

Recettes	11 275.34
Dépenses	0,00
Résultat de l'exercice	<u>11 275.34</u>
Résultat de l'exercice précédent	- 83 299.93
Résultat cumulé au 31/12/2022	<u>- 72 024.59</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents (Monsieur le Maire étant sorti de la salle) le compte administratif 2022 et le compte de gestion du receveur municipal dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.

Budget primitif 2023

Budget commune

Section fonctionnement

Dépenses	1 601 010.37 €
Recettes	1 601 010.37 €

Section investissement

Dépenses	1 570 257.75 €
Recettes	1 570 257.75 €

Le niveau de contrôle du budget a été décidé au chapitre.

Le conseil municipal approuve avec 12 voix « pour » le budget primitif 2023 tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne, dans les limites de 7.5% en fonctionnement et 7.5% en investissement.

Budget Via Ferrata

Section fonctionnement

Dépenses	20 109.73 €
Recettes	20 109.73 €

Section investissement

Dépenses	11 820.38 €
Recettes	11 820.38 €

Le niveau de contrôle du budget a été décidé au chapitre.

Le conseil municipal approuve avec 12 voix « pour », le budget primitif 2023.

Budget station-service communale

Section fonctionnement

Dépenses	832 299.31 €
Recettes	832 299.31 €

Section investissement

Dépenses	72 024.59 €
Recettes	72 024.59 €

Le niveau de contrôle du budget a été décidé au chapitre.

Le conseil municipal approuve avec 12 voix « pour », le budget primitif 2023.

Clôture du budget lotissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le décompte détaillé du budget annexe « Lotissement » 2022 qui se solde par un excédent final de 10 208.70 €.

Monsieur le Maire précise que ce budget ne présente plus de mouvement et que pour clore définitivement le dossier, il convient de procéder à l'intégration de ce résultat au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- Le reversement du solde du budget annexe « lotissement » soit 10 208.70 € au budget principal de la commune 2023.
- De clôturer le budget annexe « lotissement » au 13 mars 2023 et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Vente terrain pour futur cabinet médical

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet de construction d'un cabinet médical, il est nécessaire de vendre à Monsieur Sylvain LE BELLEGO, les terrains sis Rue Moteley et cadastrés N 150, N 147 et N 148 d'une contenance totale de 1266 m². Le prix proposé est de 12 660 €, les frais de notaires étant à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De vendre les parcelles cadastrées N 150, N 147 et N 148, d'une contenance de 1266 m² pour un montant de 12 660 € à Monsieur Sylvain LE BELLEGO
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Stationnement camion d'outillage

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des demandes de stationnement de camions d'outillage arrivent à nouveau sur la commune depuis le début de l'année 2023. Le montant proposé est de 22€ par jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le stationnement des camions d'outillage et accepte le montant de 22 € par jour de stationnement.

Projets et travaux

Travaux LETOURNEL : Monsieur le Maire présente au conseil municipal des devis de l'Entreprise MOREL, concernant la rénovation du bâtiment commercial Rue André Hardy, à savoir les menuiseries extérieures vitrine et fenêtre pour un montant de 6 624 € T.T.C et pour la charpente et l'ossature bois pour 3 278.40 € T.T.C. Ces devis sont acceptés par le conseil municipal.

Terrains de tennis : Il est prévu de procéder au nettoyage des terrains de tennis afin d'enlever la mousse.

Local de fil en filles : Si l'association de Fil en Filles décide de déménager dans les locaux Rue André Hardy, il faudra réfléchir à l'utilisation du local Rue de la Poste.

Jeux enfants : un nouveau jeu va être installé dans le lotissement à côté des jeux déjà installés. Le terrain de basket est terminé, il manque juste les filets de protection pour éviter au ballon d'aller sur les camping-cars.

Terrains de foot : il faut faire quelques aménagements pour que le terrain soit aux normes obligatoires.

Route vers les hauts vents : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une petite parcelle, cadastrée ZE 149, d'une superficie de 28m² à l'entrée de la route qui mènent vers « Les HautsVents » pourrait être cédé à la commune afin d'améliorer la visibilité pour les personnes qui sortent de la RD 562 pour emprunter cette route communale. Les frais de notaire seraient à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir cette parcelle cadastrée ZE 149
- Autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier et accepte de régler les frais notariés.

Questions diverses

Le projet de la future caserne des pompiers est toujours d'actualité car il a été voté dans le Plan Pluriannuel d'Investissements du département du calvados.

Fin de la séance à 21H50